AV2
(art. 19, § 2)

ADMINISTRATION EXPÉDITRICE DE LA DÉPÊCHE :

.....

ADMINISTRATION DESTINATAIRE DE LA DÉPÊCHE :

.....

BORDEREAU

DES POIDS DES CORRESPONDANCES-AVION

Timbre du bureau expéditeur

Timbre du bureau destinataire

contenues dans la dépêche ordinaire/-avion

du bureau d'échange d.....

pour le bureau d'échange d.....

expédiée le..... 19..... à..... h.....m.

Numéro d'ordre	Noms des pays de destination des correspondances-avion	Poids net Grammes	Observations
1	2	3	4

(Dimensions : 210 × 297 mm.)